



Verband Schweizerischer Human Präparatoren **VSHP**
Association Suisse des Préparateurs Humains **ASPH**
Associazione Svizzera dei Preparatori Umani **ASPU**

Commission d'examen

St.Gallen, décembre 2021

Inscription

pour l'examen professionnel de Préparatrice et Préparateurs Humains avec brevet fédéral de capacité (CFC)

Vu l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle, ainsi que de l'approbation du règlement d'examen concernant l'examen professionnelle de Préparatrices et Préparateurs Humains du 04 juillet 2011, l'Association Suisse des Préparateurs Humains (VSHP-ASPH-ASPU) annonce qu'elle porte à l'inscription **les examens 2022**.

Dates d'examen: Prévu sont les semaines 21./22./23 2022. Les dates exactes seront fixées par la Commission d'examen après la date limite d'inscription.

Taxe d'examen: frs 1'300.--

Admission à l'examen: (Règlement d'examen, Art. 3.3)

3.31 Sont admis à l'examen les candidats qui:

- a) sont titulaires d'un certificat de capacité ou d'un certificat équivalent et ayant une expérience professionnelle d'une durée minimale de trois ans comme préparateur/trice humain en Suisse;
- ou
- b) peuvent justifier une expérience professionnelle d'une durée minimale de 6 ans comme préparateur/trice humain en Suisse;
- et
- c) une attestation sur 150 autopsies exécutées ou 150 cadavres utilisés dans le



Verband Schweizerischer Human Präparatoren **VSHP**
Association Suisse des Préparateurs Humains **ASPH**
Associazione Svizzera dei Preparatori Umani **ASPU**

cadre des cours anatomiques au minimum;

et

- d) un stage d'une durée minimale de 2 semaines dans un institut externe, où vous avez collaboré avec un préparateur ou une préparatrice possédant le brevet fédéral.

Les candidat(e)s sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen dans les délais selon le chiffre 3.41.

3.32 SEFRI décide de l'équivalence des certificats et des diplômes étrangers. 3.33 La décision concernant l'admission à l'examen et communiquée par écrit aux candidat(e)s au moins trois mois avant le début de l'examen. Les décisions négatives indiquent les motifs et les voies de droit.

3.2 Inscription

L'inscription doit comporter:

- a) un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat, inclus un protocole d'autopsie sur 150 cas respectivement cadavres utilisés dans le cadre des cours anatomiques et une attestation d'un stage de 2 semaines en externe;
- b) des copie des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- c) la mention de la langue d'examen;
- d) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo;
- e) formulaire complémentaire "complément pour l'inscription à l'examen".
- f) curriculum vitæ
- g) Attestation provisoire de travail
- h) En outre nous nous référons au Règlement concernant l'examen professionnel de Préparateur et Préparatrices Humains.

Délai d'inscription: 18.02.2022

Bureau d'inscription: Secrétariat Commission d'Examen VSHP-ASPH-ASPU

Markus Margelisch
Kantonsspital St.Gallen
Institut für Pathologie
Rorschacherstrasse 95
9007 St.Gallen
Tel G: +41 71 494 74 92
Tel P: +41 79 621 13 16
Email: markus.margelisch@kssg.ch